



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E102507

VALABLE JUSQU'AU 02/04/2026

ÉDITÉ LE 05/03/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/09/1981

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 20/07/2022

Capital : 20 000

Raison sociale : CHAUFFAGE HOENEN

21 RUE PRINCIPALE
67370 PFULGRIESHEIM

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC STRASBOURG 1981B00530

Siret : 322 759 937 00020

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 01204187 1010

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 01204187 1010

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Téléphone : 03 88 20 46 81

Portable : 06 14 81 68 08

Fax : 03 88 81 95 33

Site Internet : www.hoenen-chauffage.fr

E-mail : contact@hoenen-chauffage.fr

Responsabilité légale :
HOENEN NICOLAS PRÉSIDENT

Effectif moyen : 7

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	08/04/2024
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	02/12/2021
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	19/01/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	03/06/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	08/04/2024
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE STRASBOURG
BATIMENT « H22 » - 1ER ETAGE
15 RUE JACOBI-NETTER
67200 STRASBOURG CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.